

Juillet 2012

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

COMITÉ DES FORÊTS

VINGT ET UNIÈME SESSION

Rome (Italie), 24-28 septembre 2012

RECOMMANDATIONS DES COMMISSIONS RÉGIONALES DES FORÊTS À L'INTENTION DE LA FAO

Résumé

1. Ce document présente une synthèse des recommandations des six commissions régionales des forêts qui se sont réunies d'octobre 2011 à mai 2012. Chaque Commission a identifié les domaines d'activité prioritaires de l'Organisation, en utilisant le modèle et la méthode mis au point par le Comité directeur du Comité des forêts. Les Commissions ont ainsi pu se communiquer mutuellement ces recommandations de façon coordonnée, en même temps que les questions qu'elles souhaitaient soumettre à l'attention du Comité des forêts. L'ensemble de ces recommandations est transmis au Comité pour faciliter la détermination des priorités à l'échelle de l'Organisation, en ce qui concerne le programme forestier de la FAO (Annexe 1).
2. Ce document doit être lu en même temps que le document COFO/2012/9.1: *Principales conclusions de l'Évaluation stratégique du rôle et des activités de la FAO dans le domaine des forêts*; et COFO/2012/9.2: *Ébauche du Cadre stratégique révisé et priorités du programme de la FAO dans le domaine des forêts*; et COFO/2012/8: *Décisions et recommandations des organes de la FAO intéressant le Comité*. Le Comité se fonde sur l'ensemble de ces documents pour donner ses avis sur les priorités futures du programme forestier de la FAO.
3. À noter que l'Organisation met en œuvre le programme de travail relatif à l'Objectif stratégique E (Gestion durable des forêts et des arbres) durant l'exercice biennal 2012-2013. Parallèlement, une révision du Cadre stratégique 2010-2019 en vigueur et l'élaboration du prochain Plan à moyen terme (PMT) pour 2014-2017 sont en cours dans le cadre du cycle de planification normal, sous l'impulsion du processus de réflexion stratégique lancé en janvier 2012 par le Directeur général de la FAO pour fixer les orientations stratégiques futures de l'Organisation (COFO/2012/9.2). Le Conseil de la FAO s'est félicité de la décision d'identifier des objectifs stratégiques moins nombreux et plus transversaux pour la FAO, et il a invité le Secrétariat à tenir compte des indications des comités techniques de l'Organisation concernant la gestion durable des ressources naturelles, notamment des orientations du Comité des forêts concernant les ressources forestières.
4. L'attention du Comité est appelée, non seulement sur les recommandations des commissions régionales des forêts, mais aussi sur les travaux en cours relatifs à la réforme de deux organes statutaires sur les forêts, à savoir le Comité consultatif du papier et des produits dérivés du bois et la Commission internationale du peuplier (Annexes 2 et 3). Cette réforme est mise en œuvre pour que

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur Internet, à l'adresse www.fao.org.

ces organes continuent d'être en mesure de relever les défis qui se profilent et de fournir des orientations et des services dans leur domaine de compétence. Le Comité pourrait examiner ces propositions et exprimer son point de vue.

Points à examiner:

5. Le Comité est invité à prendre acte des recommandations émanant des six commissions régionales des forêts, ainsi que des initiatives présentées dans les annexes. Il est invité à donner des indications sur les domaines d'activité prioritaires, dans le contexte du nouveau Cadre stratégique, de sorte que les activités forestières de la FAO puissent contribuer plus efficacement à la réalisation des objectifs mondiaux de l'Organisation. Le Comité souhaitera peut-être en particulier approuver les recommandations des commissions régionales des forêts et donner d'autres avis sur les priorités identifiées, en particulier sur:

- les domaines d'activités transversaux identifiés par les commissions régionales des forêts, s'il estime que l'Organisation doit renforcer l'intégration de considérations relatives aux forêts pour mieux contribuer aux objectifs de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté;
- d'autres domaines d'activités à renforcer pour poursuivre l'élaboration des plans d'action relatifs aux objectifs stratégiques proposés dans l'Ébauche du Cadre stratégique révisé;
- les questions prioritaires émergentes dans le programme de la FAO relatif aux forêts.

ANNEXE 1

**RECOMMANDATIONS DES COMMISSIONS RÉGIONALES DES FORÊTS CONCERNANT
LE PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA FAO, À L'ATTENTION DU COMITÉ DES FORÊTS**

Priorités pour le Programme de travail de la FAO	Objectifs des activités prioritaires	Commission régionale des forêts	Catégorie
Préciser, améliorer et faire connaître la contribution des forêts et du secteur forestier aux filières vertes dans la perspective d'un développement durable.	Élaborer une approche globale pour promouvoir une économie plus verte.	CEF	Foresterie et développement durable
Préciser, améliorer et faire connaître la contribution des forêts et du secteur forestier aux filières vertes dans la perspective d'un développement durable.	Aider les États Membres à formuler et à mettre en œuvre les politiques et programmes correspondants.	CFAP	
Contribuer à mettre en lumière l'interaction positive entre l'agriculture et la foresterie, ainsi que les possibilités qu'a le secteur des forêts de jouer un rôle de premier plan dans le développement de produits et de matériaux biologiques pour promouvoir une économie verte.		CFAN	
Attirer l'attention et sensibiliser les consciences sur les forêts et recommander que la FAO leur accorde une place suffisante dans son domaine prioritaire actuel axé sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence.		CFAN	
Promouvoir la collaboration intersectorielle, utiliser des démarches à l'échelle des paysages et renforcer la gouvernance des forêts pour faire face aux multiples enjeux du secteur forestier.		CFAN	
Préciser, présenter et faire connaître le concept d'économie verte dans les forêts et le secteur des forêts de la région pour promouvoir des filières vertes dans la perspective d'un développement durable.	Élaborer une approche globale pour promouvoir une économie plus verte.	CFPPO	

Mettre en œuvre la stratégie à long terme pour l'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) adoptée par le Comité des forêts.	Offrir un programme d'évaluation des ressources forestières répondant aux besoins croissants d'information sur les forêts au niveau intergouvernemental.	CEF	Information et analyse
Aider les États Membres à élaborer des méthodes communes appropriées pour évaluer le couvert forestier, la déforestation et la dégradation des forêts.		CFFSA	
Aider les États Membres à évaluer les ressources en faune sauvage.		CFFSA	
Fournir une assistance technique pour la mise au point de méthodes et d'outils propres à renforcer les systèmes nationaux de surveillance des forêts.	Renforcer les capacités nationales des pays en matière de surveillance des forêts.		
Aider les États Membres en renforçant la formation aux méthodes de collecte de données dans la région.	<ul style="list-style-type: none"> i) Améliorer la qualité des rapports des pays; ii) Accroître le nombre de femmes ayant suivi une formation; iii) Utiliser la télédétection ou d'autres technologies pour le suivi des ressources. 	CFPPO	
Accorder plus d'attention au suivi, à l'établissement de rapports et à la vérification, dans le domaine des forêts.	<ul style="list-style-type: none"> i) Revoir, si nécessaire, les définitions des forêts; ii) Disposer de méthodologies permettant de mesurer la dégradation des forêts et des arbres hors forêt; iii) Élaborer des directives d'application facultative et mettre en place d'autres mesures de soutien visant la réalisation d'inventaires et d'évaluations des ressources forestières, en particulier en vue des rapports à établir pour l'Initiative REDD-Plus; iv) Élaborer des méthodes d'établissement des rapports pour l'évaluation des ressources forestières mondiales (FRA), qui laissent une plus grande capacité d'interprétation pour les principales statistiques forestières; v) Promouvoir le renforcement des capacités pour 	CFAP	

	l'établissement des rapports liés à FRA 2015.		
Accorder plus d'attention au suivi et à l'évaluation des projets et des programmes.	<ul style="list-style-type: none"> i) Améliorer l'aptitude à évaluer les résultats des projets et programmes dans la région; ii) Améliorer la planification des projets et des programmes futurs dans la région. 	CFPPO	Changement climatique et réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts (REDD)
Poursuivre et améliorer le programme d'études prospectives sur le secteur forestier.	Fournir une base solide pour l'élaboration de politiques et de stratégies dans le secteur forestier.	CEF	
Créer des plateformes régionales d'adaptation au changement climatique et promouvoir le lien entre science et politique et l'acquisition de connaissances. Améliorer la compréhension du rôle des produits forestiers dans l'atténuation du changement climatique.	Promouvoir le lien entre science et politique en matière de changement climatique; contribuer à mieux intégrer le secteur forestier dans les politiques et les interventions d'atténuation et d'adaptation.	CEF	
Diffuser l'information forestière pour atténuer les effets des catastrophes naturelles (inondations, cyclones/typhons et raz de marée, glissements de terrain, tsunami, incendies de forêt, etc.).	Réduire l'incidence et la gravité des catastrophes naturelles en améliorant la planification et la gestion des forêts.	CFAP	
Soutenir l'élaboration de plans de préparation à REDD-Plus et d'adaptation au changement climatique.	Aider les pays à échanger leurs expériences en matière d'adaptation au changement climatique, contribuer à perfectionner les stratégies nationales d'adaptation au changement climatique et aider les pays à élaborer des plans d'action nationaux dans ce domaine.	CFAP	
Promouvoir le renforcement des capacités et l'échange d'informations sur la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD-Plus) à tous les niveaux, aider les pays à identifier des actions à fort potentiel REDD, et faciliter leur mise en œuvre.		CFPSA	
Rechercher des financements et promouvoir des projets relatifs au changement climatique dans le cadre de programmes de développement sous-régionaux; diffuser des pratiques optimales et renforcer les capacités.	Faire en sorte que des projets et des programmes soient mis en œuvre dans la région.	CFPPO	

Aider les États Membres à mobiliser des appuis financiers publics et privés plus conséquents pour la gestion des forêts et de la faune sauvage, grâce à des actions de renforcement des capacités et de partage des connaissances.		CFFSA	Finances forestières
Utiliser les pratiques de comptabilité environnementale et analyser la contribution réelle des forêts et des parcours au PIB.	Obtenir des résultats quantitatifs plus clairs et plus exacts sur les contributions des forêts et des parcours au PIB.		
Aider les États Membres en renforçant les capacités des institutions et en encourageant la mise en commun des connaissances sur la rémunération des services environnementaux, aux niveaux national et sous-régional, et promouvoir la coopération Sud-Sud.		CFFSA	
Fournir une assistance technique pour élaborer des mécanismes servant à évaluer les contributions du secteur forestier (notamment les services écosystémiques) et pour promouvoir la mise en place de mécanismes financiers (notamment d'incitations) qui compléteront les mécanismes de marché, en vue de créer des chaînes de valeur pour les ressources forestières.	Démontrer la contribution du secteur des forêts au développement économique et social de la région.	CFALC	
Soutenir les États Membres dans les efforts qu'ils font pour améliorer la gestion communautaire des forêts et de la faune et de la flore sauvages et concevoir, mettre sur pied et exécuter des programmes dans ce domaine; faciliter l'élaboration des programmes de renforcement des capacités des communautés locales.		CFFSA	Gestion communautaire
Continuer à aider les États Membres à prévenir et atténuer les conflits entre l'homme et la faune sauvage et mobiliser des ressources supplémentaires pour répondre à la demande croissante d'assistance technique.		CFFSA	Conflits entre l'homme et la faune sauvage
Aider les États Membres à élaborer des stratégies, politiques et plans d'action nationaux relatifs à la gestion des feux, et créer un Fonds fiduciaire multidonateur au sein de la FAO pour la lutte contre les incendies.		CFFSA	Feux et santé

Aider les États Membres à développer leurs infrastructures; élaborer des programmes d'alerte rapide, étudier les effets indirects et transfrontières des feux de forêt, grâce à un fonds fiduciaire multidonateur.	<ul style="list-style-type: none"> i) Renforcer les capacités de gestion des feux et de formation dans les pays; ii) Améliorer la connaissance de l'impact des feux de forêt dans la région. 	CFPPO	
Aider à renforcer les programmes relatifs à la santé des forêts à l'échelon national et élaborer des systèmes régionaux d'alerte rapide et de lutte coordonnée contre les ravageurs et les maladies.	Renforcer les capacités nationales en vue d'améliorer la santé des forêts.	CFALC	
Continuer à mettre au premier plan la gestion des feux.		CFAN	
Mettre au premier plan la gestion durable des forêts et les zones protégées, la gestion des forêts et des parcours dans les pays à faible couvert forestier (PFCF), la conciliation des aspects institutionnels et législatifs dans les pays du Proche-Orient, la production forestière et les produits forestiers non ligneux (PFNL) dans les pays de la CFPPO.	<ul style="list-style-type: none"> i) Mieux comprendre comment faire pour favoriser la régénération des forêts naturelles, lorsque de mauvaises techniques de gestion forestière ont été employées; ii) Accroître les superficies soumises à des plans de gestion durable des forêts; iii) Renforcer les institutions et la gouvernance dans les pays de la CFPPO; iv) Identifier et étudier de bons exemples de PFNL ou de bonnes pratiques pour leur gestion, dans la région, les faire connaître et les présenter aux sessions suivantes de la CFPPO. 	CFPPO	Assistance technique à la conservation et à la remise en état
Fournir une assistance technique pour mettre en place des programmes de conservation et de remise en état des écosystèmes forestiers dégradés, y compris pour l'utilisation des terres.	Remise en état des écosystèmes forestiers dégradés, y compris des terres forestières.	CFALC	
Fournir une assistance technique pour achever l'évaluation des ressources génétiques forestières ainsi que pour des programmes de conservation permettant de préserver les ressources au profit des États Membres.	Améliorer les connaissances et la protection des ressources génétiques forestières et promouvoir la distribution équitable des avantages qu'elles procurent.	CFALC	
Soutenir et renforcer les capacités de mise en application de la législation et d'amélioration de la gouvernance forestières.	Accorder plus d'attention aux mesures FLEGT dans les programmes forestiers nationaux.		FLEG

Attirer l'attention sur les forêts et recommander que la FAO leur accorde une place suffisante dans son domaine prioritaire actuel axé sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence.		CFAN	Communication
Établir un Groupe de travail sur la communication dans le secteur forestier pour la région Asie-Pacifique.	<ul style="list-style-type: none"> i) Faciliter les échanges d'expériences et de connaissances entre les États Membres et les organisations internationales partenaires dans le domaine de la communication sur les forêts; ii) Échanger du matériel de communication, des photographies, des listes d'adresses, des compétences, etc. et faciliter l'accès à d'autres ressources pour promouvoir une gestion efficace de l'information; iii) Renforcer les capacités des États Membres pour leur permettre de répondre efficacement aux problèmes et aux enjeux de la communication. 	CFAP	
Promouvoir les messages transmis et les enseignements tirés dans le cadre de l'Année internationale des forêts.	Poursuivre sur la lancée de l'Année internationale des forêts dans les années à venir, et sensibiliser davantage aux questions intéressant les forêts et la foresterie.	CFPPO	
Continuer à fournir un appui pour améliorer la communication sur les forêts, aux niveaux national et régional.		CFFSA	
Fournir une assistance technique pour la mise en œuvre d'une stratégie de communication, d'éducation et de sensibilisation dans le secteur forestier.	Accroître la visibilité des forêts en renforçant leur rôle et leur contribution au bien-être humain.	CFALC	
Recommander à la FAO de prendre de nouvelles mesures pour aider les pays à renforcer l'éducation et la recherche forestières et d'entreprendre une analyse de la situation et de recenser les institutions et les réseaux d'enseignement forestier existants dans le but de faciliter la coopération.		CFFSA	Éducation
Suggérer à la FAO d'aider à conduire une évaluation des besoins régionaux, de dispenser une formation à court	i) Renforcer les capacités dans les universités et renforcer le savoir-faire des forestiers des		

terme, et de collaborer avec d'autres institutions de recherche et organes régionaux, et approuver le concept d'un Groupe consultatif d'experts sur les connaissances dans le domaine des forêts.	générations présentes et futures.		
Faciliter l'élaboration de directives régionales pour la formulation, la modification et l'ajustement des politiques forestières nationales, en les harmonisant avec les politiques de développement d'autres secteurs.	Contribuer à la gestion durable des forêts et à la conservation des ressources forestières et favoriser leur contribution au bien-être humain.	CFALC	Appui aux politiques

ANNEXE 2:**RÉFORME DU MANDAT ET DE LA COMPOSITION D'UN ORGANE STATUTAIRE DE LA FAO (ARTICLE VI.2): COMITÉ CONSULTATIF DU PAPIER ET DES PRODUITS DÉRIVÉS DU BOIS (CCPPB)**

I. GÉNÉRALITÉS

1. Le secteur privé est un partenaire important dans l'élaboration de solutions efficaces et innovantes aux problèmes posés par le développement. La FAO et les responsables de son programme forestier doivent davantage tenir compte des avis et des expériences du secteur privé dans leurs activités. En 2011, la FAO a approuvé sa stratégie de partenariat avec le secteur privé, qui se décline en trois volets: élaboration de programmes techniques, établissement de normes et de règles et dialogue sur les politiques. Trois domaines d'action intersectoriels favorisent sa mise en œuvre: sensibilisation et communication, gestion et diffusion des connaissances et mobilisation des ressources.

2. Le Comité consultatif du papier et des produits dérivés du bois (CCPPB) est un organe statutaire de la FAO créé en 1960 en vertu de l'Article VI.2 de l'Acte constitutif de l'Organisation. Son mandat a été modifié en 1997 afin de couvrir les trois segments de la transformation primaire du bois: pâte et papier, bois scié et panneaux à base de bois.

3. Le CCPPB fait connaître au Département des forêts de la FAO les avis du secteur privé sur les processus institutionnels liés à la gestion durable des forêts et au développement des entreprises. Les conclusions d'une auto-évaluation réalisée à la réunion de travail du CCPPB (Rome, 18 octobre 2011) montrent que le Comité ne s'est pas aligné sur les objectifs des organes directeurs de la FAO chargés des forêts et sur les priorités définies par l'Organisation.

4. En outre, lors de la deuxième réunion de travail (Rome, 27 février 2012), les participants ont suggéré qu'il fallait mettre en place des canaux et des mécanismes permettant de mieux tenir compte des avis du CCPPB dans les activités de la FAO consacrées aux forêts et les processus internationaux, afin de tirer un parti maximum de cette coopération de longue date. Ils ont également estimé que les membres du CCPPB devraient coopérer plus étroitement avec les délégués nationaux qui participent à divers organes directeurs de la FAO, afin de donner davantage de visibilité aux travaux et aux initiatives qui concernent leurs domaines d'intérêt immédiats.

5. Il a été convenu que le Secrétariat du CCPPB présenterait un processus et une proposition détaillée visant à accroître l'efficacité du Comité. Cet objectif a également été communiqué au Directeur général de la FAO lors d'une réunion qui s'est tenue le 27 février 2012.

6. Le présent document résume les conclusions de la consultation finale qui a eu lieu en même temps que la cinquante-troisième réunion annuelle du CCPPB (New Delhi, 23-24 mai 2012).

II. PROPOSITION DE RÉVISION DE LA STRATÉGIE, DU MANDAT ET DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CCPPB

7. La FAO a adopté un processus d'élaboration progressive du Cadre de planification stratégique révisé 2010-2019, du Plan à moyen terme (PMT) 2014-2017 et du Programme de travail et budget (PTB) 2014-2015. Le Cadre de planification stratégique révisé et le nouveau PMT 2014-2017 devraient être approuvés à la Conférence de la FAO qui se tiendra en juin 2013.

8. Les participants aux discussions sur la révision du mandat du CCPPB ont reconnu la pertinence de l'ancien Objectif stratégique E de la FAO, *Gestion durable des forêts et des arbres*, sur lequel le CCPPB s'est beaucoup appuyé pour contribuer à l'élaboration du Plan à moyen terme, du Cadre de planification stratégique et du Programme de travail et budget de la FAO. À partir de 2014, les changements apportés aux objectifs stratégiques de la FAO devront être pris en compte car ils coïncideront avec le processus de révision du CCPPB. Les questions transversales concernées seront, entre autres, la sécurité alimentaire, l'utilisation durable des ressources naturelles, l'éradication de la pauvreté, l'égalité des sexes, etc.

9. À sa cinquante-troisième session, le CCPPB a accueilli avec satisfaction les nouveaux objectifs stratégiques proposés de la FAO dans lesquels les forêts et les produits dérivés des forêts jouent un rôle vital. Les membres ont estimé que les forêts et les entreprises forestières ont un positionnement stratégique proche des communautés rurales, fournissent des moyens de subsistance et contribuent à l'éradication de la faim dans le monde. Les forêts et les produits dérivés des forêts sont apparus comme des solutions possibles à un grand nombre de problèmes urgents auxquels la planète doit faire face, notamment l'atténuation des effets du changement climatique et les énergies renouvelables.

10. La proposition de **Stratégie** révisée du CCPPB présentée ci-après tient compte des enjeux particulièrement pressants auxquels les entreprises forestières et la FAO, par le biais de son programme forestier, sont confrontées:

- a) Le Comité donne des avis au Directeur général sur le programme de la FAO dans le domaine de la production durable et de la consommation des produits industriels forestiers, et sur l'appui à apporter aux travaux sur les politiques et les réglementations.
- b) Le Comité aide la FAO à déterminer les principaux problèmes des chaînes de valeur du secteur forestier qui sont liés aux aspects économiques, environnementaux, sociaux et culturels de la propriété des forêts privés, de la gestion durable des forêts, de la récolte, de la transformation, des investissements, du commerce, de la consommation et des avantages connexes en termes de bilan carbone et d'autres services écosystémiques.
- c) Le Comité s'efforce d'exploiter au maximum les possibilités offertes par les multiples avantages que le secteur forestier tire des innovations et de l'efficacité accrue de la transformation à petite, moyenne et grande échelle des produits énergétiques, mécaniques et chimiques dérivés du bois rond, des résidus de l'abattage et du sciage, des produits forestiers recyclés et des déchets industriels.
- d) Le Comité s'efforce d'améliorer la communication, le partage d'informations et de connaissances et la formation aux bonnes pratiques, entre les membres, les experts du secteur privé et la FAO.

11. Le **mandat** révisé permet au CCPPB de jouer un rôle plus efficace du fait:

- a) qu'il donne des avis à la FAO sur les concepts, les projets et l'élaboration de politiques, et mobilise des fonds dans les activités concernées du secteur forestier par l'intermédiaire des institutions bilatérales ou multilatérales de donateurs, des institutions financières de financement et/ou du Comité pour les partenariats avec le secteur privé;
- b) qu'il donne des avis sur la manière d'aider les pays, à leur demande, à résoudre des problèmes spécifiques concernant les forêts, les produits forestiers et les entreprises forestières;
- c) qu'il propose de nouvelles activités à la FAO et révisé des études et des données statistiques compilées par la FAO sur les forêts, les produits et les entreprises forestières;
- d) qu'il suggère à la FAO d'organiser conjointement des événements de dimension internationale;
- e) que le Comité fournit des informations à la FAO sur les perspectives du secteur privé, que l'Organisation utilise pour définir ses priorités en matière de gestion des forêts et élaborer le Programme de travail et budget (PTB);

- f) que l'ordre du jour du Comité des forêts comprendra un point spécifique permettant au Comité de faire rapport sur ses activités et de soumettre l'avis du secteur privé pendant les délibérations.

Les **statuts** du CCPPB seront révisés en tenant compte des changements apportés à la stratégie et au mandat et des recommandations du Département juridique et du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ).

12. Les changements apportés aux statuts du CCPPB auront notamment pour objectifs:
 - a) d'aider la FAO à réaliser ses nouveaux objectifs stratégiques, qui sont examinés actuellement par les organes directeurs;
 - b) de renforcer la cohérence des activités du Comité;
 - c) d'assurer la cohérence technique et la prévisibilité des ressources financières;
 - d) d'améliorer l'efficacité du partage des informations et des connaissances entre les membres, et entre les experts du secteur privé et la FAO;
 - e) de fournir des avis à la FAO sur des sujets qui exigent la mobilisation immédiate des compétences du CCPPB et de ses groupes de travail pertinents.
13. Le premier **programme de travail** de deux ans pourrait contenir les activités suivantes:
 - a) validation et promotion du rôle positif joué par les chaînes de valeur des produits forestiers dans l'atténuation des effets du changement climatique et la bioéconomie à faible émission de carbone;
 - b) appui à la transformation des modèles et des partenariats économiques collaboratifs tout au long des chaînes de valeur des produits forestiers et des processus innovants favorisant la consommation et le mode de vie durables;
 - c) amélioration continue de la communication et de la participation aux dialogues avec les parties prenantes dans les instances internationales sur des questions intéressant le Comité;
 - d) contribution aux évaluations des ressources forestières, aux études prospectives thématiques et régionales et aux études sur l'offre de fibre réalisées par la FAO.

Les deux premiers thèmes ont déjà été intégrés dans le Programme de travail et budget (PTB) 2012-2013 du Département des forêts.

14. Le CCPPB pourra consulter les plans de travail thématiques figurant dans le Programme de travail et budget (PTB) 2012-2013 et au-delà, ce qui lui permettra d'accéder plus facilement aux événements et aux projets mis en œuvre par la FAO. Le Comité pourra choisir les projets pour lesquels il considère que sa collaboration est utile, et s'entendre avec le fonctionnaire technique principal du projet et l'Unité technique chef de file sur la nature des contributions qu'il peut apporter tout au long du cycle des projets, notamment la conceptualisation des nouveaux projets, les contributions techniques, l'assurance qualité, les examens par les pairs et la diffusion des résultats.

15. Le CCPPB continue d'être géré avec efficacité par le Président et le Vice-Président (du Conseil international des associations forestières et du papier), avec le soutien de la FAO. Le fait que les réunions du CCPPB et du Conseil se tiennent l'une après l'autre a été très apprécié et ce mode d'organisation devrait se poursuivre.

16. Les propositions relatives au **nom** et à la **gouvernance interne** du CCPPB sont les suivantes:
 - a) Le nouveau nom choisi pour le Comité est « Comité consultatif de la filière “bois durable” ».
 - b) Le Président et le Vice-Président sont choisis parmi les membres du CCPPB appartenant au secteur privé, et ils dirigent les activités du CCPPB avec l'appui du Secrétaire du Comité désigné par la FAO.
 - c) Un Comité directeur de quatre à six personnes est établi et se rencontre régulièrement, en personne et dans un espace de travail virtuel, pour examiner les points principaux du programme de travail, aider le Président du CCPPB et fournir des recommandations au Secrétaire.

- d) Des groupes de travail thématiques seront créés et compteront des experts d'associations membres du CCPPB et de la FAO, qui examineront les principaux points du programme de travail (voir le paragraphe 13).
- e) Un effort plus important sera demandé tous les deux ans au Comité directeur et au CCPPB afin de fournir des informations qui pourront être utilisées pour le Comité des forêts, le PTB, l'allocation des ressources et le Plan à moyen terme de la FAO. Les procédures suivantes sont envisagées:
 - Le CCPPB fait rapport au Directeur général de la FAO et au Comité des forêts sur les activités du Comité et participe au processus de définition des priorités de la FAO.
 - Le Comité directeur fait le point sur les travaux réalisés pendant et à la fin de l'exercice biennal.
 - Le Comité directeur et les groupes de travail contribuent à la formulation et la mise en œuvre des projets (principalement lors des réunions de travail qui ont lieu en octobre).
 - Le Secrétaire du CCPPB vérifie que la représentation géographique est appropriée dans toutes les délibérations du Comité.

III. PROPOSITION DE RÉVISION DE LA COMPOSITION DU CCPPB

17. Le CCPPB évolue, dans le cadre de son mandat, vers une structure plus équilibrée grâce à une évaluation, une sélection et une rotation rigoureuses de ses **membres**.

La liste des membres actuels, valable pour la période 2011-2012, est jointe au présent document. La proposition de révision de la composition du CCPPB pour 2013-2014 tient compte des principes suivants:

- a) Limiter à 30 au maximum le nombre de membres, qui sont des responsables du secteur forestier privé siégeant à titre personnel.
- b) Faire en sorte qu'une association mondiale de propriétaires de forêts privés (ICFPA) entre dans la composition du comité.
- c) Améliorer l'équilibre géographique en augmentant la représentation des économies en développement riches en forêts en général, et des régions qui ne sont pas représentées actuellement en particulier.
- d) Créer un meilleur équilibre entre les trois sous-segments du secteur industriel en mettant un terme à la prédominance des associations de producteurs de pâte et de papier.
- e) Dans la mesure du possible, réduire les chevauchements entre les listes de membres du CCPPB et de l'ICFPA en regroupant les membres d'un même segment industriel d'une région au sein d'une association de tutelle existante.
- f) Continuer à inviter les membres sortants en qualité de conseillers lors des réunions du Comité.
- g) Créer un statut d'observateur pour les partenaires qui, sans être éligibles, sont néanmoins compétents, afin d'élargir le nombre de participants pouvant jouer un rôle utile aux réunions périodiques du Comité.

18. Toutes les nominations des membres, nouveaux et anciens, sont soumises à l'approbation du Directeur général de la FAO et des ministères des pays membres, qui confirmeront par écrit qu'ils n'y sont pas opposés. Le Directeur général adressera une lettre officielle aux ministères compétents concernant le renouvellement des membres et les nouvelles invitations à devenir membres pour la période 2013-2014.

IV. PROCÉDURE

19. Il est recommandé de suivre la procédure suivante pour réviser le mandat du CCPPB conformément aux programmes de travail et aux calendriers des réunions des organes directeurs de la FAO. Elle consistera à:

- a) débattre de la proposition de réforme pendant la vingt et unième session du Comité des forêts et du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (octobre 2012);
- b) présenter les documents révisés à la cent quarante-cinquième session du Conseil de la FAO qui se tiendra en novembre 2012. S'ils sont approuvés, les changements entreront en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2013.

V. POINTS À EXAMINER

20. Le Comité pourrait souhaiter examiner la présente proposition dans le contexte du nouveau Cadre stratégique et des priorités de la FAO en matière de programmes forestiers. Il pourrait également donner son avis et son appui aux principaux éléments de la réforme du CCPPB, à savoir: un nouveau nom, une stratégie et un mandat révisés, une amélioration de la présentation des rapports au Comité des forêts et des contributions apportées à la définition et à la mise en œuvre du Programme forestier.

Pièce jointe: Composition du CCPPB en 2011-2012

AFRIQUE DU SUD	Michael Peter Executive Director Forestry South Africa P.O. Box 1553 Rivonia, Sandton 2128
ALLEMAGNE	Klaus Windhagen Director General VDP (German Pulp and Paper Association) Postfach 2841, Adenauerallee 55 Bonn D-53113
ARGENTINE	José Urtubey Director Grupo Tapebicuá Buenos Aires
AUTRICHE	Oliver Dworak Managing Director Austropapier Association of the Austrian Paper Industry Gumpendorfer Straße 6 A-1061 Vienna
BRÉSIL	Mario H. Leonel Counselor, SBS-Sociedade Brasileira de Silvicultura MHELONEL Consulting Av. Brigadeiro Faria Lima, 2601 – 3 Andar – Cj 34 Jardim Paulistano Elizabeth de Carvalhaes Executive President Associação Brasileira de Celulose e Papel (Bracelpa)

Rua Olimpíadas, 66 - 9 andar - Vila Olímpia
São Paulo 04551-000

CANADA

Avrim Lazar (à la retraite)
Président-directeur général
Association des produits forestiers du Canada
99 Bank Street, Suite 410
Ottawa, Ontario K1P 6B9

CHILI

Maria Teresa Arana
Presidenta
Corporación Chilena de la Madera
Agustinas 1357 Piso 3
CL Santiago

CHINE

Zhao Wei
Vice President and General Secretary
China Paper Association
22B Fu Wai Street
Beijing 100833

COLOMBIE

Rudolf A.Rahn Zuñiga
Vice-Presidente
Smurfit Cartón de Colombia S.A.
Apartado Aéreo 219
Cali

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Donna Harman
President and CEO
American Forest and Paper Association
1111 19th Street, NW, Suite 800
Washington, DC, 20036

FÉDÉRATION DE RUSSIE	Edouard Akim Professor Saint Petersburg State Technical University of Plant Polymers 4, Ivana Chernykh. Saint Petersburg 198095
FINLANDE	Timo Jaatinen Director-General Finish Forest Industries Federation P.O. Box 336 Helsinki FI-00171
FRANCE	Jean-Paul Franiatte Directeur général Confédération française de l'industrie des papiers, cartons et celluloses (COPACEL) 154, boulevard Haussmann Paris 75008
HONGRIE	Zoltán Szikla Vice-President Dunapack Ltd. Duna Utca 42 Budapest H-1215
INDE	Ramesh Chandra Mall (à la retraite) Managing Director Emami Paper Mills Limited Emami Towers 687 Anandpur, E.M. Bypass Kolkata 700 107

JAPON	Masataka Hayama President Japan Paper Association Kami-Parupu Kaikan 9-11, Ginza, 3-Chome Chuo-Ku, Tokyo 104-8139
NOUVELLE-ZÉLANDE	David Rhodes Chief Executive New Zealand Forest Owners Association Level 4, 85 The Terrace Wellington
PORTUGAL	Luis Alberto Caldeira Deslandes Board Member Grupo Portucel Soporcel Apartado 55, Mitrena Setúbal 2901-861 Teresa Presas Managing Director Confederation of European Paper Industries (CEPI) Avenue Louise 250, Box 80 Brussels B-1050
SUÈDE	Marie S. Arwidson Managing Director Swedish Forest Industries Federation Box 55525 Stockholm SE-102 04 Mikael Eliasson Director Development Setra group AB Gårdsvägen 18 Stockholm 10522

THAÏLANDE

Chaovalit Ekabut (à la retraite)

President

SCG Paper Public Company Limited of Thailand

1 Siam Cement Rd., Bangsue

Bangkok 10800

ANNEXE 3:**ÉLARGISSEMENT DE LA PORTÉE DU MANDAT DE LA COMMISSION INTERNATIONALE DU PEUPLIER (CIP)**

1. La Commission internationale du peuplier (CIP) est un organe statutaire technique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Fondée en 1947 par neuf pays européens, la Commission compte aujourd'hui 37 États Membres¹. À ce jour, sa mission consiste à promouvoir la culture, la conservation et l'utilisation des membres de la famille des *salicacées*, dont font partie les peupliers et les saules. Elle s'acquitte de son mandat en soutenant des activités de recherche et de gestion par l'intermédiaire de six groupes de travail internationaux spécialisés dans des disciplines différentes à savoir: génétique; conservation et amélioration des arbres; systèmes de production; applications environnementales; insectes nuisibles; maladies; et exploitation et utilisations du bois de peuplier. Au cours de la dernière décennie, l'attention des groupes de travail a principalement été accaparée par la compilation d'une monographie mondiale complète et détaillée sur les peupliers et les saules, qui sera publiée fin 2012 par une maison d'édition commerciale.

2. La CIP est la seule instance internationale sur les peupliers et les saules qui réunit des dirigeants, des utilisateurs et des chercheurs pour échanger des idées et débattre de questions intéressant l'ensemble des États Membres. La CIP est aussi la seule autorité internationale d'enregistrement du nom des cultivars et des clones de peupliers (décision prise en 1958 par la Commission internationale de nomenclature des plantes cultivées). Elle a joué un rôle majeur dans le développement du secteur forestier et de la filière bois dans les zones rurales, principalement grâce au transfert de connaissances sur la culture des peupliers et des saules et à l'échange de technologies et de matériel d'amélioration.

3. Les peupliers et les saules sont des espèces polyvalentes qui tiennent une place importante, partout dans le monde, dans les systèmes de production agricoles et forestiers généralement gérés par de petits exploitants agricoles. Ces arbres fournissent toute une série de produits ligneux ou fibreux (sciages, placages, contreplaqué, pâtes et papiers, caisses d'emballage, palettes, perches, meubles, et petits objets d'artisanat), de produits non ligneux (fourrage), de services environnementaux (remise en état des terres dégradées, restauration des paysages forestiers, atténuation du changement climatique) et ils sont cultivés de façon croissante dans des plantations axées sur la production de bioénergie ou de biocarburants. Ces caractéristiques font des peupliers et des saules des espèces parfaitement adaptées pour compléter les moyens d'existence ruraux, renforcer la sécurité alimentaire, réduire la pauvreté et contribuer à l'utilisation des terres et au développement rural durables.

4. Les peupliers et les saules ne se rencontrent que dans les zones à climat tempéré et tempéré chaud; dans les autres régions, les avantages économiques et environnementaux provenant des forêts plantées sont généralement fournis par d'autres genres bien adaptés aux systèmes de foresterie et d'agroforesterie à rotation courte, qui ont gagné en importance avec les nouvelles pratiques sylvicoles et les techniques modernes d'amélioration des arbres et d'hybridation.

5. Compte tenu de l'expérience et des connaissances acquises grâce à la CIP, en 65 ans d'existence, le Comité des forêts pourrait souhaiter encourager le Comité exécutif de la Commission internationale du peuplier, qui se réunira à Dehradun (Inde) le 29 octobre 2012, à examiner la possibilité d'élargir la portée du mandat de la CIP. Tout en conservant son mandat existant sur les peupliers et les saules, la CIP pourrait envisager d'inclure d'autres genres d'arbres ayant des caractéristiques similaires, afin de traiter davantage de questions intéressant les États Membres de la FAO, de renforcer l'impact de la plantation d'arbres sur le développement durable des secteurs

¹ Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Croatie, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Inde, Iraq, Irlande, Italie, Japon, Liban, Maroc, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République islamique d'Iran, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie.

nationaux des forêts et du bois dans les zones rurales, et de multiplier les options de financement au profit d'un élargissement de la composition et du mandat de la Commission.

ANNEXE 4:
RENFORCEMENT DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET D'ÉDUCATION DANS LE
SECTEUR DES FORÊTS

VI. INTRODUCTION

1. En 1964, la FAO a créé un Comité consultatif de l'enseignement forestier qui a fonctionné jusqu'en 1997 avant d'être supprimé par une décision de la Conférence de la FAO, qui visait à réduire le nombre de ses comités consultatifs. La suppression de ce comité a coïncidé avec le recul des activités de la FAO consacrées à l'enseignement forestier.
2. Pourtant, les participants aux Commissions régionales des forêts de la FAO (2010 et 2011-2012), aux sessions du Comité des forêts (1999, 2005 et 2010) et au treizième Congrès forestier mondial (2009) ont demandé à la FAO de rétablir son programme d'enseignement forestier, si possible en élargissant le portefeuille de projets.
3. La présente note donne une vue d'ensemble des activités visant à renforcer les initiatives de la FAO en faveur de l'enseignement forestier à l'échelle mondiale, et des mesures prises pour créer un Groupe consultatif sur la connaissance des forêts qui sera chargé de promouvoir des initiatives internationales en matière d'enseignement et de gestion et de diffusion des connaissances.

VII. PRINCIPALES CONCLUSIONS

4. La FAO est chargée de fournir des éléments techniques d'une très grande qualité et son travail aux frontières de la connaissance l'oblige à coopérer étroitement avec des institutions de recherche. Pourtant, malgré la collaboration étroite qu'elle entretient avec les instituts du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), notamment le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) et le Centre mondial d'agroforesterie (CIRAF), l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO), l'Institut forestier européen et d'autres, la FAO peine à établir des relations de travail avec un grand nombre d'établissements d'enseignement. Il faudrait donc mettre en place une approche plus ciblée et institutionnalisée qui permettrait de produire des informations scientifiques plus utiles qui bonifieraient le travail de l'Organisation et donneraient une valeur ajoutée aux initiatives qu'elle mène dans le domaine forestier à l'échelle mondiale.
5. Le renforcement des capacités a été considéré comme un nouvel enjeu de taille dans l'Évaluation externe indépendante de la FAO. L'éducation, dont le point focal à la FAO est le Bureau de l'échange des connaissances, de la recherche et de la vulgarisation (OEK), en est un des principaux éléments. Cependant, force est de constater que les activités d'enseignement forestier qui font actuellement partie des initiatives de « renforcement des capacités » ne sont pas tout à fait représentatives des besoins correspondants des pays sur le terrain. Sachant qu'il existe déjà divers réseaux régionaux d'enseignement forestier et que les ressources en personnel sont limitées, la FAO pourrait conduire des activités d'enseignement dans le cadre d'un portefeuille de projets élargi.
6. Dans cette optique, il apparaît crucial de créer un Groupe consultatif qui sera chargé de coordonner les orientations fournies par les principaux acteurs régionaux concernant les complémentarités et la valeur ajoutée que la FAO pourrait apporter dans les domaines de l'enseignement forestier et de la connaissance des forêts. L'excellent exemple offert par le Comité consultatif du papier et des produits dérivés du bois (CCPPB), de conception très proche, encourage la FAO à agir et à créer un groupe consultatif qui tirera parti des diverses compétences qui existent dans les domaines de l'enseignement forestier et de la recherche à l'échelle mondiale.

VIII. RÉUNIONS ET ÉLABORATION DES CONCEPTS

A. Vingtième session du Comité des forêts

7. Afin d'étudier les concepts présentés ci-dessus, une réunion informelle de spécialistes de l'enseignement et du partage des connaissances provenant de diverses institutions a été organisée en octobre 2011 en marge de la vingtième session du Comité des forêts. Des représentants de plusieurs établissements d'enseignement et de recherche et du Bureau de l'échange des connaissances, de la recherche et de la vulgarisation de la FAO ont participé à cette réunion pour: donner leur appui informel à la proposition de créer un Groupe consultatif sur la connaissance des forêts, s'entendre sur sa portée et son mandat, approuver les mesures à prendre à court et moyen terme, examiner la liste des membres proposés afin d'éviter les chevauchements et les lacunes, et définir les futures étapes (par exemple les dates des prochaines réunions). La majorité des participants se sont montrés favorables au projet de création d'un Groupe consultatif sur la connaissance des forêts. Ils sont convenus que la mission de cet organe, qui serait présidé par la FAO, serait d'être un catalyseur pour les projets et programmes de recherche et d'enseignement mis en œuvre dans le domaine forestier et pour d'autres activités conduites aux niveaux régional et mondial. Il s'appuierait pour cela sur les atouts uniques, les priorités existantes et les avantages comparatifs des organisations et institutions liées aux forêts.

8. Les participants sont convenus que la FAO chercherait du soutien pour ce projet auprès de ses États membres et de divers acteurs régionaux au cours des deux prochaines années, notant que le Groupe consultatif sur la connaissance des forêts aurait pour mission de traiter deux aspects complémentaires, à savoir 1) l'éducation et 2) la recherche, en vue de coordonner les activités conduites dans le cadre des projets, des programmes et des travaux de recherche exécutés aux niveaux régional et mondial. Les participants ont estimé que la FAO devrait étudier la possibilité d'organiser des réunions en marge de courte durée axées sur des questions régionales. Le Département juridique de la FAO a également été invité à fournir des orientations concernant les formalités à respecter à court et à long terme pour instituer le nouveau comité proposé.

B. Adoption du projet initial

9. Sur la base des conclusions de la réunion informelle qui s'est déroulée en octobre 2010, les participants ont amélioré le projet initial de création du Groupe consultatif sur la connaissance des forêts. Ils ont noté que ce groupe recevrait des informations de la part des principaux acteurs régionaux sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un portefeuille de projets élargi et de programmes axés sur l'enseignement forestier. Le Département des forêts pourrait ainsi élaborer une approche plus ciblée et institutionnalisée de la connaissance des forêts, ce qui permettrait de fournir des données scientifiques plus valables et rigoureuses aux programmes et aux projets, d'appuyer les initiatives plus ambitieuses du Bureau de l'échange des connaissances, de la recherche et de la vulgarisation (OEK) en matière de renforcement des capacités, de mieux communiquer avec les institutions d'enseignement forestier, de resserrer la collaboration avec des établissements de recherche et des réseaux professionnels pour mieux faire connaître les possibilités d'emplois offerts à la FAO et dans d'autres organisations internationales, d'attirer les spécialistes les plus qualifié(e)s et obtenir les meilleurs résultats sur le plan technique.

10. Le Groupe consultatif sur la connaissance des forêts et les participants au programme d'enseignement élargi utiliseraient les réseaux régionaux ainsi que des moyens électroniques afin d'améliorer et de multiplier les contacts et de renforcer leurs contributions au processus centralisé. Les membres du Groupe consultatif proviendraient des réseaux régionaux et/ou mondiaux. La composition de ce groupe serait limitée mais sa représentation serait large. Le nombre restreint de membres permettrait d'obtenir un engagement fort de leur part et d'organiser des réunions efficaces. Le Groupe consultatif pourrait compter parmi ses membres: l'IUFRO, le GCRAI, notamment le CIFOR et le CIRAF, le Partenariat international pour l'enseignement forestier, l'Association des instituts de recherche forestière de l'Asie et du Pacifique, Le Réseau de la région Asie-Pacifique pour la gestion durable et la remise en état des forêts, le Réseau de l'Amérique latine pour l'enseignement forestier, le Réseau africain pour l'enseignement de l'agriculture, l'agroforesterie et la gestion des ressources

naturelles, Silva/ICA en Europe, le Centre pour la recherche forestière internationale, le Centre mondial d'agroforesterie, l'Institut forestier européen, l'Association internationale des étudiants, le Forum forestier africain, l'Association des gestionnaires de forêts; l'Université de Colombie-Britannique et d'autres réseaux d'associations et d'institutions forestières régionales à caractère professionnel implantés aux États-Unis d'Amérique, en Russie et en Chine.

C. Aperçu proposé des activités

11. À la suite de plusieurs réunions informelles sur l'éducation qui se sont tenues à Bangkok (Thaïlande) lors de la Semaine des forêts de la région Asie-Pacifique en 2011 et de la Commission des forêts et des parcours pour le Proche-Orient en 2012, les participants ont proposé de renforcer les initiatives de la FAO en matière d'éducation afin d'englober des activités existantes telles que « Kids to Forests » et d'en lancer de nouvelles. De nouvelles activités de projet pourraient être créées dans la région pour stimuler l'intérêt pour les questions forestières, renforcer la formation dans ce domaine. La FAO pourrait aussi élargir ses activités existantes en utilisant des plateformes d'apprentissage électronique sur des thèmes intéressant les membres, et s'appuyer sur des partenariats avec des membres du Partenariat collaboratif sur les forêts afin de créer de nouvelles méthodes d'apprentissage pour les enfants, les adolescents et les jeunes adultes. Les enfants et les adolescents (âgés de 6 à 16 ans) ainsi que les jeunes adultes et les étudiants à l'université (âgés de 17 à 25 ans) seront la cible principale de ces futures activités. On espère également qu'elles élargiront et renforceront les possibilités de recherche ainsi que la communauté des chercheurs dans le domaine forestier.

IX. PROCESSUS ET INITIATIVES COMPLÉMENTAIRES

i) Le Groupe de travail de l'IUFRO sur les pratiques éducatives dans les sciences forestières

12. L'objectif du Groupe de travail de l'IUFRO sur les pratiques éducatives dans les sciences forestières (« Groupe de travail ») est d'améliorer ces pratiques à l'échelle mondiale. Il est également de contribuer à l'élaboration de normes dans ce domaine, qui répondent aux besoins actuels, en utilisant les expériences et les exemples de bonnes pratiques des membres de l'IUFRO et en coopérant avec des experts de l'enseignement supérieur. Les activités du Groupe de travail évoluent, mais elles consistent essentiellement à faciliter l'échange de bonnes pratiques entre les universités et les centres de recherche sur l'enseignement forestier au niveau universitaire, à élaborer un cadre des compétences requises pour les diplômés spécialisés de l'enseignement dans les sciences forestières, à organiser et mettre en œuvre les écoles d'été de l'IUFRO axées sur l'enseignement forestier de niveau supérieur, et à publier les résultats obtenus dans des articles et des ouvrages scientifiques.

13. Le Groupe de travail s'est réuni en Pologne en février 2011 pour examiner le développement de ces concepts. À la conclusion de la réunion, le Groupe de travail a approuvé les plans visant à étudier la viabilité et le perfectionnement des programmes d'enseignement forestier ainsi que l'élaboration d'un programme destiné aux écoles d'été de l'IUFRO et axé sur des cours de gestion des forêts de niveau supérieur. Un site internet consacré aux activités du Groupe de travail a également été créé et sera progressivement amélioré en fonction des retours d'information fournis par les membres. Le Groupe de travail est organisé et piloté par un groupe de direction composé d'un coordonnateur et de suppléants assistés dans leur tâche par une secrétaire. Le Groupe de travail agira en complément du Groupe consultatif proposé.

ii) Processus de Bologne

14. Le Processus de Bologne est un processus de coordination axé sur l'enseignement supérieur en Europe. Piloté par 46 pays participants et organisations internationales, son objectif principal est de fournir à l'Europe une base élargie de connaissances de pointe et de grande qualité. Il permet aux personnes de passer aisément d'un système d'enseignement ou d'un pays à un autre avec facilité. Les participants à la dernière réunion informelle de la FAO sur l'enseignement forestier, qui a eu lieu en

octobre 2010, ont suggéré de s'inspirer de certains éléments du Processus de Bologne pendant le processus d'établissement du Groupe consultatif sur la connaissance des forêts.

iii) Programme « Kids to Forest »

15. Dirigée par le Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique, cette initiative non traditionnelle en matière d'éducation a pour but de sensibiliser les enfants des écoles primaires et secondaires aux questions forestières en les emmenant physiquement dans les forêts. Le Bureau régional a piloté l'initiative en Thaïlande et le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux lui donne son appui dans sept pays d'Asie. Du matériel lié à l'initiative a été produit et des activités sont conduites dans les écoles dans tous les pays pilotes depuis août 2011.

X. POINTS À EXAMINER

16. Compte tenu des puissants réseaux de groupes et d'établissements d'enseignement forestier qui existent dans le monde, le Comité pourrait examiner les moyens de renforcer les initiatives en matière d'enseignement forestier et de partage des connaissances au sein du Département des forêts de la FAO.

17. Le Comité pourrait souhaiter approuver les différents rôles que le Groupe consultatif sur la connaissance des forêts pourrait jouer auprès du Département des forêts de la FAO, notamment en:

- élaborant et en exécutant un programme d'enseignement forestier, normatif et opérationnel, en coordination avec des réseaux régionaux existants d'établissements universitaires d'enseignement forestiers et d'autres institutions, afin d'apporter une valeur ajoutée et de tirer parti des complémentarités et des efforts déployés de longue date. Le contexte serait favorable à la réalisation de projets conjoints. La présence locale de la FAO et des capacités d'exécution des projets sont des atouts précieux qui s'ajoutent à ceux d'autres partenaires;
- coopérant étroitement avec les réseaux régionaux et/ou mondiaux d'établissements de recherche sur les forêts afin d'obtenir des connaissances de pointe qui serviront aux activités de projets et aux travaux normatifs de la FAO dans le domaine forestier, d'exécuter des projets conjoints et de contribuer à la définition des priorités à moyen et long terme en matière de recherche;
- créant un mécanisme efficace de publication des postes à pourvoir à la FAO et dans d'autres organisations internationales afin d'attirer les meilleur(e)s candidat(e)s.
- renforçant les réseaux régionaux et mondiaux dans les divers domaines liés aux forêts, notamment l'enseignement, la recherche et les professions.

18. Le Comité pourrait aussi souhaiter examiner la composition et le fonctionnement d'un organe consultatif permanent de ce type. Il est proposé que le nouveau Groupe consultatif se réunisse tous les deux ans dans le cadre du Comité des forêts et/ou régionalement dans le cadre des réunions du Comité régional des forêts. Il faudrait étudier les possibilités d'informer périodiquement le Comité des forêts des travaux réalisés en vue de créer le Groupe consultatif sur la connaissance des forêts.